



Commission de l'Union africaine



République de Côte d'Ivoire

Réunion préparatoire du groupe d'experts
de la troisième Conférence des ministres africains
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

AUC/CRMC3/2015/6

Yamoussoukro, République de Côte d'Ivoire
9-11 février 2015

**Progrès réalisés en regard des engagements pris lors des précédentes éditions
de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits
d'état civil**

*Thème: Promouvoir l'utilisation de l'enregistrement des faits d'état civil
et des statistiques de l'état civil pour favoriser la bonne gouvernance en Afrique*



Introduction

Le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil est mis en œuvre sur la base des orientations politiques et programmatiques données par les ministres africains responsables de l'enregistrement des faits d'état civil et inscrites dans les résolutions adoptées lors des deux précédentes éditions de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Lors la première Conférence, tenue à Addis-Abeba en 2010, les ministres ont reconnu que l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil étaient un impératif pour le développement de l'Afrique et se sont clairement engagés à les améliorer dans leur pays respectif. Lors de la deuxième édition, qui a eu lieu à Durban (Afrique du Sud) en 2012, ils ont recommandé de prendre des mesures pratiques précises pour bâtir des systèmes complets et efficaces d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Les ministres ont chargé les trois institutions panafricaines – la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD) – d'appuyer le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et ont également appelé d'autres partenaires de développement à rejoindre cette initiative régionale¹. En 2012, la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil a été instituée comme organe statutaire de la CUA.

Parmi les éléments ressortant des débats des précédentes éditions de la Conférence figure la nécessité de renforcer les capacités, d'établir une coordination entre les ministères concernés, de nouer un partenariat avec le secteur de la santé, d'améliorer l'accessibilité, de revoir le cadre législatif de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, d'y allouer suffisamment de ressources financières et humaines, de suivre et d'évaluer l'initiative régionale et les programmes nationaux, et de mener des recherches pratiques sur des sujets précis, notamment sur la manière d'améliorer l'enregistrement des décès et de la collecte des informations relatives aux causes des décès en Afrique (pour plus de détails, se reporter à l'annexe).

Le présent document met en avant les progrès réalisés ces deux dernières années dans l'exécution du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, en regard des engagements pris par les ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. L'annexe résume les mesures prises et les initiatives lancées sur certains des points essentiels et vise à attirer l'attention des ministres sur des questions émergentes.

Principales réalisations et progrès réalisés

1. En 2012, la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil a été officialisée comme un forum permanent de la Commission de l'Union africaine. La Conférence se tiendra tous les deux ans et permettra aux ministres de faire le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme régional relatif à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil et de donner des orientations politiques et programmatiques. L'institutionnalisation de la Conférence a été décidée à la dix-neuvième session ordinaire de la

¹ Le Programme africain est désormais mis en œuvre par un groupe régional de base, composé de la CUA, de la BAD, de l'UNICEF, de l'OMS, du FNUAP, du HCR, du Réseau INDEPTH Network, de Plan International, de Statistics South Africa (en sa qualité de secrétariat du Symposium africain sur le développement de la statistique) et de la CEA, qui assure le secrétariat du groupe.

Conférence de l'Union africaine, sur recommandation de la Réunion annuelle conjointe de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA et de la Conférence des ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine. Conformément aux recommandations issues de ces réunions de haut niveau, la troisième Conférence des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil est la première à se tenir sous les auspices de la Commission de l'Union africaine.

2. Le programme régional relatif à l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil reçoit l'appui d'un groupe d'institutions panafricaines, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales qui forment le groupe régional de base sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil. L'objectif d'un tel partenariat est de rassembler tous les acteurs clefs de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent pour qu'ils travaillent dans un cadre commun. Institué en 2011, le groupe de base vise à harmoniser les approches, exploiter les synergies et ainsi permettre d'éviter le chevauchement d'activités. Il fournit un appui technique et financier au Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Un groupe sous-régional de base, composé des mêmes institutions et hébergé par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest à Niamey, a été créé en 2013 pour répondre aux besoins particuliers des pays d'Afrique francophone. Les dispositions relatives au groupe de base font actuellement l'objet d'une officialisation par la signature d'un mémorandum d'accord, qui constituera le socle d'un partenariat plus durable.

3. Le groupe de base continue de remplir sa mission de renforcement des capacités des pays africains dans la gestion et le fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Deux ensembles de directives sont en cours d'élaboration, à savoir « Directives opérationnelles sur l'enregistrement des faits d'état civil » et « Directives opérationnelles sur les systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil », dont les premiers projets sont déjà disponibles. Les directives ont pour objectif de combler les lacunes existantes en termes de connaissances sur la manière d'aborder les différents aspects de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, et sont adaptées au contexte africain. Les directives devraient renforcer les connaissances et capacités des pays dans la gestion et le fonctionnement efficaces des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. En outre, il est prévu d'élaborer trois directives supplémentaires, à savoir « Directives opérationnelles pour le plaidoyer et l'information, l'éducation et la communication », « Directives sur la numérisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil » et « Directives sur la gestion du retard pris dans l'enregistrement des faits d'état civil ». Ces documents devraient être disponibles pour les pays d'ici à la fin de 2015.

4. Lors de la deuxième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, les ministres ont fait des recommandations précises, demandant à tous les pays africains de mener d'urgence des évaluations exhaustives de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et d'élaborer des plans d'action nationaux en vue de renforcer lesdits systèmes, sur la base des résultats des évaluations. Les ministres ont aussi appelé le groupe régional de base à fournir l'appui technique et financier nécessaire aux pays. En réponse à cet appel, le groupe de base a produit un ensemble de documents ressources destinés à guider les pays dans leurs évaluations et dans l'élaboration des plans d'action. Les documents en question sont : « Un outil

d'évaluation complet du système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil », « Directives sur la manière de mener des évaluations exhaustives des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil », « Directives pour la planification stratégique », et « Manuel de l'animateur sur la planification stratégique ». Ces documents sont déjà disponibles pour les pays qui souhaitent s'en servir et continueront à être régulièrement actualisés, sur la base des contributions reçues des utilisateurs.

5. En outre, le groupe de base a entrepris des efforts visant à renforcer les capacités techniques du personnel exerçant des activités dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays africains. En mai 2013, il a animé un programme complet de formation sur le sujet, auquel 31 experts africains ont participé. La formation visait à aider à la mise en place d'une équipe d'experts qui pourraient assister les pays à mener à bien leurs processus d'évaluation et de planification. Elle a apporté aux experts les méthodes et outils nécessaires pour réaliser des évaluations des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et leur a également fourni des orientations supplémentaires sur la gestion et le fonctionnement desdits systèmes. Un groupe de sept jeunes spécialistes africains du Programme ISIBalo ont également suivi la formation. En décembre 2014, le groupe de base a animé, en collaboration avec la Division de statistique de l'ONU, un atelier pour 37 experts nationaux sur la publication *Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil*, nouvellement révisée. Il est prévu à l'avenir de dispenser de manière régulière des formations du même type et d'élargir avec le temps le groupe d'experts bénéficiaires afin que chaque pays africain soit représenté. À cet égard, une formation supplémentaire à l'intention des experts francophones aura lieu à Abidjan (Côte d'Ivoire) à l'issue de la Conférence. De plus, le groupe de base a aussi entrepris de mettre au point un programme durable de renforcement des capacités en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil pour les pays africains.

6. Au total, 22 pays africains ont déjà réalisé l'évaluation de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et ont élaboré leur plan d'action national sur la base des évaluations, ou sont en train de le faire. Le groupe de base a grandement contribué à ce processus en aidant à l'élaboration des documents ressources nécessaires, ainsi qu'en aidant les gouvernements à trouver les fonds nécessaires pour les différentes composantes des processus d'évaluation et de planification.

7. L'initiative régionale relative à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil n'a cessé de promouvoir avec succès la collaboration entre les acteurs concernés au niveau des pays (principalement les bureaux de statistique et les autorités responsables de l'enregistrement des faits d'état civil). Le septième Symposium africain sur le développement de la statistique a été la première réunion du genre à avoir rassemblé à l'échelle du continent des responsables de services de l'état civil et de bureaux nationaux de statistique. Les participants à la réunion ont notamment recommandé de renforcer la coordination entre les bureaux nationaux de statistique et les services de l'état civil et de donner à ces acteurs un rôle et des responsabilités accrues concernant les volets opérationnels des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays. Les huitième et neuvième éditions du Symposium ont aussi réuni les deux parties prenantes; les organisateurs ont de plus associé des fonctionnaires des ministères de la santé, conscients du rôle que le secteur de la santé joue en tant que producteur et utilisateur des statistiques d'état civil provenant des registres d'état civil, en tant

qu'acteur clef et ressource potentielle dans le domaine de l'enregistrement des naissances et des décès, mais aussi comme acteur central dans l'enregistrement et l'établissement précis des certificats et des causes de décès. Cette troisième Conférence vise à renforcer encore ces partenariats, notamment grâce à la participation des ministres de la santé.

8. Le groupe de base a créé une plate-forme régionale en ligne de gestion des connaissances relatives à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil, qui permettra le partage de savoirs et d'informations, et jettera les bases, et c'est tout aussi important, du suivi et de l'évaluation du programme régional. La plate-forme permettra également le partage et l'échange de produits du savoir et d'informations sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil entre les pays, les partenaires de développement et les institutions de formation et de recherche. Elle est censée encourager les partenariats, la mise en réseau et les collaborations ; faciliter la gestion des ressources et le suivi des efforts d'amélioration; assurer la coordination entre le groupe régional de base et les autres partenaires de développement ; et aider les États membres à établir des rapports sur leurs progrès et leurs efforts d'amélioration.

Défis

9. La difficulté majeure rencontrée dans l'exécution du programme régional est le manque de financement systématique pour la mise en œuvre des plans à moyen terme aux niveaux régional et national. Le financement du programme, provenant essentiellement de partenaires de développement, est insuffisant et ponctuel par nature. Cette imprévisibilité des ressources affecte la bonne exécution du programme, notamment le maintien des ressources humaines indispensables au fonctionnement du secrétariat. En ce qui concerne la mise en œuvre du programme au niveau national, il est prévu qu'en 2015, plus de 20 pays aient mis en place des plans détaillés d'investissement dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil. Même si l'essentiel du financement de ces plans viendra des États, certains pays auront besoin de fonds catalytiques pour amorcer leur mise en œuvre. La disponibilité de tels fonds a des incidences cruciales sur la réussite de l'initiative régionale. Il est par conséquent utile que les ministres examinent cette question et apportent des orientations stratégiques.

10. De nombreux gouvernements africains et communautés économiques régionales se concentrent de plus en plus sur l'établissement de systèmes nationaux d'identification et y consacrent davantage de ressources. Cela pose des risques non négligeables, puisque la plupart de ces systèmes d'identification à forte intensité de ressources sont conçus sans que ne soient établis de liens essentiels avec les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil. Ces derniers devraient constituer la source primaire des documents originaux sur les naissances, les décès, les mariages utilisés par les systèmes nationaux d'identification. Les démarches adoptées à l'heure actuelle sur le continent échouent largement à reconnaître et appliquer ces principes fondamentaux. Le risque est que les États et leurs partenaires de développement détournent des ressources et leur attention vers la construction de systèmes nationaux d'identification, sans concéder les efforts voulus à l'édification de systèmes complets et efficaces d'enregistrement des faits d'état civil.

11. La plupart des pays ne disposent pas des mécanismes et des capacités nécessaires au suivi régulier du développement de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et ne peuvent, par conséquent, pas établir les rapports voulus sur les améliorations résultant de leur action. Les lacunes dans le suivi au niveau des pays a également des répercussions sur la possibilité de suivre les progrès et

les réalisations de l'initiative régionale relative à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil.

12. Le renforcement des capacités demeure un défi. Même si les processus d'évaluation en cours menés par les pays contribuent à renforcer les capacités sur tout le continent, il est nécessaire d'établir une approche plus systématique à cet égard sur les aspects de la gestion, du fonctionnement et sur les aspects techniques. Le groupe de base prévoit d'élaborer une stratégie et un plan d'action, en collaboration avec d'autres institutions concernées, en faveur d'une approche plus durable du renforcement des capacités en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent.

ANNEXE 1

	Déclarations ministérielles	Mesures à prendre	Progrès réalisés à ce jour
1.	<p>Conférence I ; Déclaration 9.3</p> <p>Nous demandons que le Symposium africain sur le développement de la statistique, qui s'est, jusqu'à présent, concentré sur la mobilisation de l'Afrique pour qu'elle participe pleinement à la série de recensements de la population et de l'habitat de 2010, accorde la priorité à la mobilisation du continent en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques de l'état civil ;</p> <p>Conférence II ; Déclaration 4</p> <p>Nous rappelons les engagements que nous avons pris, à notre première conférence tenue à Addis-Abeba en août 2010, d'envisager de faire de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil une priorité de politique régionale et de prendre des mesures pour réformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans nos pays. À cet égard, nous reconnaissons que le thème de notre deuxième conférence est à la fois opportun et pertinent pour la création en Afrique de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil viables, durables et efficaces ;</p>	<p>Continuer de plaider, dans les divers forums statistiques régionaux tels que le Symposium africain sur le développement de la statistique et STATCOM – Afrique, pour que la priorité soit accordée aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en tant que programme de développement continental</p>	<p>a) Les huitième et neuvième Symposiums africains sur le développement de la statistique tenue en Gaborone et à Yamoussoukro ont porté sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Diverses séances techniques ont été organisées à cette occasion aux fins de sensibilisation et de renforcement des capacités des pays sur le sujet.</p> <p>b) Un rapport intérimaire a été présenté à la quatrième réunion de la Commission africaine de statistique.</p> <p>c) Le dixième Symposium africain sur le développement de la statistique, tenu à Kampala, a aussi permis d'organiser des séances consacrées aux différents aspects techniques et opérationnels des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p> <p>d) Dans le cadre des célébrations du 50^e anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine, la Commission de l'Union africaine a organisé en mai 2013 une table ronde de haut niveau sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en vue de sensibiliser le public à l'importance primordiale de ces systèmes pour le développement de l'Afrique. Les débats de la table ronde, qui avait pour thème : « Enrayer le scandale de l'invisibilité », ont été diffusés sur les médias internationaux et suivis partout sur le continent.</p>

	Déclarations ministérielles	Mesures à prendre	Progrès réalisés à ce jour
2.	<p>Conférence I ; Déclaration 10 Nous demandons à la Commission de l'Union africaine d'envisager de faire de la présente Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil un cadre régional permanent, se réunissant tous les deux ans, pour l'examen et l'évaluation des politiques et mesures relatives à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique.</p> <p>Conférence II ; Déclaration 5 Nous notons avec satisfaction la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine (Réf. : Assembly/AU/DEC.424) entérinant la recommandation faite à notre première session d'institutionnaliser la Conférence des ministres et d'en faire un cadre régional permanent de l'Union africaine chargé des questions d'enregistrement des faits d'état civil ;</p> <p>Conférence II ; Déclaration 20 Nous demandons à l'Union africaine d'affecter les ressources financières et techniques nécessaires à l'appui au programme de développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ;</p>	<p>L'Union africaine devrait prendre les dispositions institutionnelles nécessaires pour faciliter son rôle d'institutionnalisation de la Conférence des ministres chargés de l'enregistrement des faits d'état civil, notamment en prenant l'initiative d'organiser la conférence à venir.</p> <p>Mettre au point des procédures opérationnelles permanentes et d'autres documents pertinents devant guider le déroulement de la Conférence, notamment en définissant les rôles et responsabilités respectifs (du secrétariat) de la CEA et de la Commission de l'Union africaine</p> <p>La Commission de l'Union africaine devrait fournir les ressources humaines et financières nécessaires pour soutenir le programme régional d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil</p>	<p>a) L'Union africaine joue un rôle de premier plan dans l'organisation des sessions de la Conférence, dont la troisième se tient sous l'égide de sa Commission, avec l'appui du groupe de base régional. Les sessions à venir seront toutes organisées dans le même cadre.</p> <p>b) Ces documents ne sont pas encore établis.</p> <p>c) Reste à accomplir.</p>

	Déclarations ministérielles	Mesures à prendre	Progrès réalisés à ce jour
3.	<p>Conférence I ; Déclaration 9.1 Nous demandons à la CEA, à la BAD et à la CUA, ainsi qu'aux autres partenaires de développement, de poursuivre leur appui à nos efforts de renforcement des capacités et de mobilisation de ressources ;</p> <p>Conférence I ; Déclaration 9.7 Nous demandons à la Division de statistique de l'ONU, au Réseau de métrologie sanitaire et aux autres partenaires de développement d'intensifier leur appui aux initiatives et programmes régionaux et nationaux relatifs à l'enregistrement des faits et des statistiques de l'état civil et de réajuster leur aide en conséquence.</p> <p>Conférence II ; Déclaration 7 Nous félicitons le secrétariat chargé des systèmes d'enregistrement des faits et de statistiques d'état civil, situé à la CEA, des efforts qu'il déploie actuellement pour coordonner les interventions internationales et régionales, en créant des plates-formes régionales telles que le groupe de base régional et le forum des parties prenantes.</p>	<p>Soutenir les initiatives des pays en matière de renforcement des capacités, y compris les efforts en vue de mener des évaluations complètes et d'établir des plans d'action nationaux</p> <p>Renforcer le partenariat entre les différents acteurs des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en établissant un mémorandum d'accord et d'autres documents permettant de consolider et de formaliser le partenariat avec le groupe de base régional chargé des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil</p> <p>Renforcer le partenariat avec la Division de statistique de l'ONU</p>	<p>a) Le groupe de base continue d'appuyer les initiatives de renforcement des capacités des pays, en fournissant à ces derniers les ressources humaines et financières nécessaires à la conduite d'évaluations globales et à l'élaboration de plans d'action. En particulier, il aide à élaborer des directives et des outils régionaux divers pour soutenir les processus d'évaluation et de planification et facilite l'obtention des fonds pour financer la formation, l'évaluation et la planification des projets aux niveaux régional et national.</p> <p>b) Les ministres souhaiteront peut-être émettre une directive pour la création d'un groupe spécial chargé de suivre la question.</p> <p>c) Le groupe de base déploie aussi d'importants efforts de mobilisation de ressources en appui au programme africain régional relatif aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, à l'échelle mondiale. Le groupe, que représente le secrétariat, fait partie des fondateurs du groupe mondial sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, qui crée des partenariats critiques en faveur de ces systèmes dans la région.</p> <p>d) Un projet de mémorandum d'accord a été élaboré et distribué aux organismes appartenant au groupe de base. Le projet est actuellement en examen par ces différents organismes. L'accord offre un cadre de coopération et facilite la collaboration entre les organismes membres en vue de promouvoir leurs buts et objectifs communs relatifs aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et de mobiliser davantage de ressources en faveur de ces systèmes en Afrique.</p>

	Déclarations ministérielles	Mesures à prendre	Progrès réalisés à ce jour
			e) Le secrétariat et la Division de statistique de l'ONU collaborent étroitement à la conduite de formations en Afrique sur les normes et directives internationales relatives aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Ils ont récemment organisé un atelier commun à Addis-Abeba qui a permis à certains pays de bénéficier d'orientations sur les <i>Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil</i> , récemment révisés.
4.	Conférence II ; Déclaration 8 Nous nous félicitons de la contribution des jeunes statisticiens africains au développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique ;	Continuer d'appuyer les initiatives de renforcement des capacités des jeunes statisticiens africains dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.	Le groupe de base appuie de plus en plus le renforcement des capacités des jeunes statisticiens africains. La CEA a, ces deux dernières années, offert des placements de boursiers destinés à encadrer de jeunes statisticiens africains dans le domaine d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil ; apporte son appui à la formation de ces jeunes en systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et encourage les pays à associer les leurs aux évaluations nationales des systèmes. D'autres organismes membres du groupe de base soutiennent la participation des jeunes statisticiens à des réunions continentales et à d'autres forums régionaux sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.
5.	Conférence II ; Déclaration 9 Nous saluons la participation et la contribution des organisations non gouvernementales, notamment le secteur privé, au futur développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique ;	Continuer d'inviter les organisations non gouvernementales et du secteur privé à participer au développement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, notamment aux futures conférences ministérielles et à d'autres forums sur la question	a) Des organisations non gouvernementales ont été invitées à rejoindre le groupe de base régional. Le Réseau INDEPTH y a adhéré récemment et s'est engagé à aider le secrétariat à mener des travaux de recherche et à mettre au point des directives et des normes opérationnelles sur l'enregistrement des décès. b) Les organisations non gouvernementales et du secteur privé continuent d'être conviés aux divers forums consacrés aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, notamment au Symposium africain sur le développement de la statistique et aux conférences ministérielles.

	Déclarations ministérielles	Mesures à prendre	Progrès réalisés à ce jour
6.	<p>Conférence II ; Déclaration 12 Nous reconnaissons que l'enregistrement des faits d'état civil fait partie des activités gouvernementales régulières ayant des incidences profondes sur la sécurité, la politique, la gouvernance, la planification ainsi que le suivi et l'évaluation du développement d'un pays ;</p>	<p>Mettre au point un document de politique et de sensibilisation sur la contribution des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil à la promotion d'une bonne gouvernance en Afrique.</p>	<p>Un document technique sur la bonne gouvernance et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil est en cours d'élaboration.</p>
7.	<p>Conférence I ; Déclaration 9.2 Nous demandons à la CEA, à la BAD et à la CUA de procéder à une évaluation des systèmes nationaux d'enregistrement des faits et de statistiques de l'état civil et de mettre au point le projet de plan régional à moyen terme et de directives s'y rapportant, et de faire rapport à la prochaine session de la Conférence des ministres ;</p> <p>Conférence II ; Déclaration 14 Nous notons que le défi qui se pose maintenant à nous est de réaffirmer notre engagement et d'intensifier nos efforts pour réformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans nos pays. À cet égard, nous faisons nôtres aussi bien les recommandations de nos experts sur les stratégies visant à améliorer ces systèmes, que le projet de Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil aux niveaux national et régional, à la lumière de ces</p>	<p>Effectuer une évaluation des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et arrêter le projet de plan et de directives régionaux à moyen terme</p> <p>Passer à la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en s'aidant du plan régional à moyen terme conçu à cet effet</p>	<p>a) Une évaluation des systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil a été effectuée et ses résultats portés à la connaissance des participants à la deuxième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil. Le plan régional à moyen terme a été également achevé.</p> <p>b) L'application du Programme africain d'amélioration accélérée d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil est entrée dans sa deuxième phase. Alors que le plan régional à moyen terme expire en 2015, nombre d'activités restent encore à exécuter. Il est recommandé de proroger les délais de mise en œuvre jusqu'à 2017 pour permettre l'exécution des activités restantes.</p> <p><i>Les ministres seront invités à approuver la prorogation des délais d'exécution du plan à moyen terme et à demander au groupe de base d'en accélérer l'exécution</i></p>

	Déclarations ministérielles	Mesures à prendre	Progrès réalisés à ce jour
	recommandations ;		
8.	<p>Conférence I ; Déclaration 8.2 Nous nous engageons à réviser et à mettre à jour nos lois sur l'enregistrement des faits et les statistiques de l'état civil ainsi que nos législations statistiques, conformément aux directives et recommandations internationales et régionales, et à consacrer les ressources humaines et financières nécessaires à cet effet ;</p> <p>Conférence II ; Déclaration 15 (a) Nous nous engageons à poursuivre nos efforts de réforme et de mise à jour de la législation relative à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil dans nos différents pays, conformément aux directives régionales et internationales, et à tenir compte de l'évolution des besoins et des innovations ;</p> <p>Conférence II ; Déclaration 15 (k) Nous continuerons de prendre des mesures en vue d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des services d'enregistrement des faits d'état civil, en déléguant la prestation de ces services aux échelons locaux, par l'intermédiaire de structures et réseaux en place, notamment les formations sanitaires ;</p>	<p>Les pays devraient mettre à jour la législation relative à l'enregistrement des faits d'état civil et aux statistiques de l'état civil dans nos différents pays afin de la conformer aux directives régionales et internationales et de tenir compte de l'évolution des besoins et des innovations</p> <p>Les pays devraient œuvrer à faciliter l'accès du public aux services d'enregistrement des faits d'état civil</p>	<p>a) Les progrès accomplis par chaque pays en matière de renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil font actuellement l'objet d'une évaluation complète, dont il sera tenu compte dans les plans d'action nationaux.</p> <p><i>Les ministres souhaiteront peut-être réaffirmer leur engagement à faire en sorte que tous les pays procèdent à une évaluation complète de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et élaborent des plans d'action nationaux chiffrés sur la base des conclusions de cette évaluation.</i></p>
9.	<p>Conférence II ; Déclaration 15 (c)</p> <p>Il convient d'adopter des technologies permettant d'accélérer et d'intensifier l'enregistrement des faits</p>	<p>Le groupe de base devrait apporter l'appui technique nécessaire aux pays en élaborant des directives régionales sur la</p>	<p>a) Ces problèmes sont actuellement identifiés et traités de manière systématique sur la base d'une évaluation complète.</p> <p>b) La première esquisse des directives sur la numérisation est prête et</p>

	Déclarations ministérielles	Mesures à prendre	Progrès réalisés à ce jour
	d'état civil, de gérer les registres d'état civil et d'en assurer l'intégrité et la sécurité face aux catastrophes naturelles, aux guerres civiles, etc.	numérisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil	sera présentée à la session d'experts de la Conférence pour examen et contribution par les experts nationaux. Le projet sera finalisé à la mi-2015
10.	Conférence II ; Déclaration 15 (d) Il faudrait accorder un rang de priorité élevée aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et allouer des ressources humaines et financières suffisantes aux opérations quotidiennes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans nos pays, notamment en mettant en œuvre des plans d'action nationaux visant à assurer la durabilité et la maîtrise des systèmes par les pays ;	Les pays devraient allouer des ressources financières suffisantes aux programmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil Les pays devraient prévoir des ressources humaines suffisantes pour le bon fonctionnement des programmes relatifs aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil	Les progrès accomplis par chaque pays en matière de renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans ce domaine font actuellement l'objet d'une évaluation complète, dont il sera tenu compte dans les plans d'action nationaux.
11.	Conférence II ; Déclaration 15 (f) Il convient d'inviter le Groupe consultatif d'experts indépendant sur l'information et la responsabilisation pour la santé de la femme et de l'enfant à participer au Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil	Le secrétariat devrait inviter le Groupe consultatif d'experts indépendant sur l'information et la responsabilisation pour la santé de la femme et de l'enfant à participer au Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil	Le secrétariat présente au Groupe consultatif d'experts indépendants, chaque année depuis 2012, un rapport sur les progrès réalisés par le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

	Déclarations ministérielles	Mesures à prendre	Progrès réalisés à ce jour
12.	<p>Conférence I ; Déclaration 8.1 Il faudrait intégrer le processus d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans les stratégies nationales de développement de la statistique et dans d'autres plans et programmes nationaux, notamment en coordonnant mieux les activités entre les différents acteurs aux niveaux national, sous-régional et régional ;</p> <p>Conférence II ; Déclaration 15 (g) Il convient de mettre en place des mécanismes de coordination de haut niveau associant toutes les parties prenantes, aux fins d'un fonctionnement efficace des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, compte tenu de la nature multisectorielle et intégrée des services d'enregistrement des faits d'état civil ;</p> <p>Conférence I ; Déclaration 9.6 Le secteur de la santé devrait harmoniser le système de santé avec celui de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil afin d'améliorer la coordination et le partage, avec les services nationaux de statistique et ceux chargés de l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, des données sur les naissances ainsi que sur les décès et leurs causes ;</p> <p>Conférence II ; Déclaration 15 (h) Il faudrait mettre en phase le système de gestion de l'information sanitaire et les systèmes</p>	<p>Les pays devraient adopter les grandes stratégies ci-après :</p> <p>a. Intégrer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil aux stratégies ou programmes nationaux de développement des statistiques</p> <p>b. Mettre en place un comité de coordination de haut niveau composé des principaux ministères sectoriels concernés</p> <p>c. Bâtir de solides mécanismes de collaboration avec le secteur de la santé et mettre en concordance les systèmes d'information sanitaire et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil</p> <p>d. Renforcer la coordination entre les bureaux nationaux de statistique et les services chargés de l'enregistrement des faits d'état civil</p>	<p>a) La plupart des pays ont avancé dans la création d'un comité de haut niveau et d'un groupe de travail technique chargés de superviser le programme national d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.</p> <p>b) Les progrès accomplis par chaque pays en matière de renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans ce domaine font actuellement l'objet d'une évaluation complète, dont il sera tenu compte dans les plans d'action nationaux.</p>

	Déclarations ministérielles	Mesures à prendre	Progrès réalisés à ce jour
	<p>d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et intégrer l'ensemble dans les stratégies nationales de développement de la statistique ;</p> <p>Conférence II ; Déclaration 15 (i) Il faudrait renforcer encore et faciliter la coordination entre les bureaux de statistique nationaux et les services d'enregistrement des faits d'état civil en ce qui concerne la gestion et le suivi des problèmes posés par les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ;</p>		
13.	<p>Conférence II ; Déclaration 15 (j) Il convient de concevoir des systèmes et des outils de suivi et d'évaluation axés sur le résultat afin de suivre les progrès enregistrés en matière de système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et d'en rendre compte ;</p>	<p>Les pays devraient régulièrement suivre et évaluer la performance de leurs programmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil</p> <p>Le secrétariat devrait créer les plates-formes nécessaires pour suivre les progrès réalisés par les États membres en matière d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et en faire le point</p>	<p>a) Le secrétariat, soutenu par le groupe de base, a créé une plate-forme de gestion des connaissances en ligne qui, entre autres choses, sera utilisée pour enregistrer et suivre les progrès réalisés par les États membres dans l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</p> <p>b) Le secrétariat envisage d'établir une note technique qui fournira une orientation systématique aux pays sur la façon de suivre la performance de leurs systèmes <i>Les ministères pourraient suggérer de mettre en place dans chaque pays un cadre de suivi et d'évaluation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.</i></p>
14.	<p>Conférence I ; Déclaration 8.3 Il faudrait intensifier les campagnes de</p>	<p>Les pays devraient intensifier les campagnes de sensibilisation à</p>	<p>a. Les progrès accomplis par chaque pays en matière de renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et</p>

	Déclarations ministérielles	Mesures à prendre	Progrès réalisés à ce jour
	<p>sensibilisation aux procédures et à l'importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, afin d'assurer leur bon fonctionnement ;</p> <p>Conférence II ; Déclaration 15 (i) Intensifier les campagnes de sensibilisation aux procédures et à l'importance des systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques de l'état civil, afin d'assurer leur bon fonctionnement</p>	<p>l'importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil</p>	<p>de statistiques de l'état civil dans ce domaine font actuellement l'objet d'une évaluation complète, dont il sera tenu compte dans les plans d'action nationaux.</p>
15.	<p>Conférence II ; Déclaration 16 Que les États membres procèdent à une évaluation approfondie de l'état de leurs systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et mettent au point un plan stratégique et un plan d'action pour améliorer ces systèmes</p>	<p>Les pays devraient procéder à des évaluations complètes des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et établir des plans d'action</p> <p>Le groupe de base régional devrait apporter l'appui technique et financier nécessaire pour permettre aux pays d'effectuer une évaluation globale de leurs systèmes et d'élaborer des plans d'action nationaux</p>	<p>a) Vingt-deux pays ont effectué des évaluations complètes, dont 15 ont aussi élaboré des plans nationaux. Les autres pays sont en train d'élaborer les leurs.</p> <p>b) Le groupe de base régional apporte l'appui technique et financier nécessaire aux pays qui entreprennent des évaluations. L'appui technique consiste en des outils et directives visant à soutenir l'évaluation et en spécialistes chargés de guider les processus dans les pays.</p>
16.	<p>Conférence II ; Déclaration 17 Que le secrétariat et d'autres organisations partenaires poursuivent leur appui technique pour renforcer la capacité des États membres à faire fonctionner et à gérer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil</p>	<p>Développer les ressources documentaires et les autres matériaux propres à aider les pays dans la construction de systèmes complets d'enregistrement des faits d'état</p>	<p>Pour les aider à mener des évaluations et à établir des plans nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, le groupe de base régional a mis à la disposition des pays les ressources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Outils d'évaluation

	Déclarations ministérielles	Mesures à prendre	Progrès réalisés à ce jour
	<p>au moyen de services de conseils techniques, d'ateliers, de formation et de fourniture de directives. À cet égard, nous demandons au secrétariat de créer une plate-forme régionale de connaissances sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, destinée à promouvoir la recherche et, partant, à créer des capacités techniques au niveau national, régional et continental.</p>	<p>civil et de statistiques de l'état civil</p> <p>Continuer de renforcer les connaissances et les capacités des pays relativement aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, en offrant, au besoin, une formation et des services consultatifs techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Directives pour l'évaluation • Directives sur la planification stratégique • Groupe de spécialistes pour aider les pays engagés dans les processus d'évaluation et de planification
17.	<p>Conférence II ; Déclaration 19 Nous demandons secrétariat d'entreprendre des travaux de recherche opérationnelle dans le domaine de l'enregistrement des décès et de la certification des causes de décès en Afrique ;</p>	<p>Le secrétariat régional devrait effectuer de la recherche opérationnelle dans le domaine de l'enregistrement des décès et de la certification des causes de décès en Afrique</p>	<p>Cette activité est encore à mettre en œuvre.</p>
18.	<p>Conférence I ; Déclaration 9.4 La CEA devrait envisager de créer, au sein du Centre africain pour la statistique, un poste organique consacré à l'enregistrement des faits et des statistiques d'état civil, qui serait doté du personnel d'appui nécessaire pour assurer la pérennité des efforts actuels visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques de l'état civil en Afrique ;</p> <p>Conférence II ; Déclaration 18 Il faudrait que les États membres et les partenaires de développement renforcent le secrétariat des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de</p>	<p>Les États membres et les partenaires de développement devraient apporter l'appui voulu à l'institutionnalisation du secrétariat régional au Centre africain pour la statistique, en finançant le complément d'effectifs nécessaire</p>	<p>Cette activité reste encore à mettre en œuvre. Au cours des deux dernières années, les partenaires ont financé le recrutement de quelques personnes, mais cet appui a été la plupart du temps ponctuel et à court terme. Les partenaires œuvrent actuellement à la mise en place d'une structure plus permanente ; mais en attendant que cette structure soit effective, ils s'efforcent de fournir de l'appui pour des périodes de temps relativement longues.</p>

	Déclarations ministérielles	Mesures à prendre	Progrès réalisés à ce jour
	statistiques de l'État civil à la CEA en le dotant des ressources et du complément de personnel suffisants pour lui permettre de s'acquitter de son mandat, tel que recommandé par la première conférence ministérielle ;		
19.	<p>Conférence II ; Déclaration 19 Nous invitons les ministres africains de la santé à se joindre à nous, compte tenu de l'important rôle du secteur de la santé dans la prestation de services d'enregistrement des faits d'état civil, afin d'instaurer une approche coordonnée et intégrée de la solution des problèmes liés à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique ;</p>	<p>Inviter les ministres de la santé à la troisième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil</p> <p>Mettre au point un document directif et de plaidoyer sur les liens entre les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil et le secteur de la santé</p>	Les ministres de la santé de tous les pays africains ont été invités à la troisième Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil.
20.	<p>Conférence I ; Déclaration 9.5 Nous demandons aux universités et aux institutions nationales et régionales de formation statistique et démographique d'élaborer ou d'approfondir des programmes d'études visant à renforcer les capacités en ce qui concerne les systèmes d'enregistrement des faits et des statistiques de l'état civil en Afrique</p> <p>Conférence II ; Déclaration 20 Nous demandons aux universités nationales, aux institutions régionales de recherche et de formation concernées de répondre à la demande de connaissances en matière d'amélioration de</p>	<p>Élaborer un document de stratégie sur la création de capacités durables en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil dans la région, notamment des stratégies de collaboration avec les institutions de recherche et de formation en place dans le domaine de la production de connaissances sur l'amélioration de l'enregistrement des décès et de certification des causes de</p>	Une proposition de financement pour cette activité a déjà été soumise. L'activité devrait débuter à la mi-2015.

	Déclarations ministérielles	Mesures à prendre	Progrès réalisés à ce jour
	l'enregistrement des décès et de certification des causes de décès dans les pays avec l'appui des partenaires de développement ;	décès	
21.	Conférence II ; Déclarations 22 & 23 Nous réaffirmons notre engagement à faire de la conférence un forum dynamique permettant de discuter des questions de politique et de stratégie relatives à l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil en Afrique. À cet égard, nous nous engageons à soutenir la Commission de l'Union africaine dans ses processus de mise en œuvre ;	Les États membres devraient continuer de participer aux conférences ministérielles biennales et d'aider la Commission de l'Union africaine à mettre en œuvre la présente résolution	Les États membres ont continué de participer à cette conférence biennale.
22.	Conférence II Nous nous réjouissons par avance de la tenue de notre prochaine conférence qui sera organisée par le Gouvernement de la Côte d'Ivoire en septembre 2014.	Le Gouvernement de la Côte d'Ivoire devrait accueillir la troisième session de la Conférence	La Conférence a été reportée en raison d'insurmontables problèmes logistiques rencontrés par les organisateurs